

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°26-2024-129

PUBLIÉ LE 15 MAI 2024

Sommaire

26_Préf_Préfecture de la Drôme / Sous-Préfecture de Die

26-2024-05-07-00002 - Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté préfectoral n° 26-2023-10-30-00001 en date du 30 octobre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de l'arrondissement de Die (commune de FELINES SUR RIMANDOULE) (2 pages)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2024-05-07-00002

Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté préfectoral n° 26-2023-10-30-00001 en date du 30 octobre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de l'arrondissement de Die (commune de FELINES SUR RIMANDOULE)

ARRETE PREFECTORAL EN DATE DU 7 MAI 2024 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ
PRÉFECTORAL N° 26-2023-10-30-00001 EN DATE DU 30 OCTOBRE 2023 PORTANT
NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES
DES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE DIE
(COMMUNE DE FELINES SUR RIMANDOULE)

Le Préfet de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 réformant les modalités d'inscription sur les listes électorales et créant le Répertoire Electoral Unique (REU) ;

VU le code électoral, notamment les articles L19 et R7 à R11 ;

VU le décret NOR IOMA2324488D du 20 septembre 2023 portant nomination de Madame Véronique SIMONIN, sous-préfète de Die ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2024-03-14-00006 du 14 mars 2024 portant délégation de signature à Madame Véronique SIMONIN, sous-préfète de Die ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2023-10-30-00001 en date du 30 octobre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de l'arrondissement de Die ;

VU l'instruction relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires du 21 novembre 2018 ;

VU les circulaires préfectorales du 14 mars 2023 ;

VU la démission de Monsieur Jean-Marie BARNAVON du conseil municipal de Félines sur Rimandoule en date du 11 février 2024 ;

VU la proposition de désignation d'un membre par Monsieur le Maire de Félines sur Rimandoule ;

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Jean-Marie BARNAVON, membre de la commission de contrôle en tant que conseiller municipal ;

ARRÊTE

Article 1 : Est désignée membre de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Felines sur Rimandoule Madame Sandrine VIÉ en tant que conseillère municipale en remplacement de Monsieur Jean-Marie BARNAVON, conseiller municipal démissionnaire.

En conséquence, l'annexe 1 de l'arrêté est modifiée comme suit :

Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du Président du Tribunal Judiciaire
FELINES SUR RIMANDOULE	DIEULEFIT	Sandrine VIÉ	Sylvie CHAMOIX épouse SIDLER	Marion CAPILLON épouse MOREL

Article 2 : Le reste de l'arrêté est inchangé.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38 022 GRENOBLE cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Madame la Sous-Préfète de Die et Monsieur le Maire de la communes de Félines sur Rimandoule sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme.

Fait à Die, le 7 mai 2024

Pour le Préfet de la Drôme
et par délégation,
La Sous-Préfète de Die
- signé -
Véronique SIMONIN